

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question n°13), PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie (jusqu'à la question n° 29), BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERIQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, FOUCault Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle (à partir de la question n° 3), LOISEAU Ginette, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (jusqu'à la question n° 31), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel (à partir de la question n° 3), VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DUBY Sophie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DELELIS Bernard donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, IDZIAK Ludovic donne procuration à SOUILLIART Virginie, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERROYER Lysiane donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FRAPPE Thierry donne procuration à BOMMART Émilie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à SWITALSKI Jacques

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CHOQUET Maxime, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALTER Frédéric

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

SPORT

PÔLE AQUATIQUE - LE SAVOIR NAGER ET LE PLAN PISCINES
VALIDATION DU DISPOSITIF « SAVOIR NAGER » ET DU PLAN PISCINES
RELATIF AU PROGRAMME DE REHABILITATION
DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Développer le sport pour tous et permettre le “bien-être”

Considérant l'adoption du Projet de Territoire par les élus communautaires le 06 décembre 2022 engageant la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à atteindre l'objectif de 100 % de nageurs chez les moins de 12 ans d'ici 2032, alors que seuls 65% des enfants savent nager à l'entrée au collège.

Considérant l'objectif de faire de ce territoire un territoire de la ½ heure, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-lys Romane déploie un plan visant à favoriser l'apprentissage de la natation. Celui-ci consiste d'une part en l'adoption d'un dispositif et de moyens pédagogiques renforcés, et d'autre part en définissant un plan de travaux sur les bassins d'apprentissage communautaires pour assurer leur pérennité et maîtriser nos consommations énergétiques.

Un dispositif en faveur de l'apprentissage de la natation, dit « dispositif Savoir Nager » renouvelé et garantir l'accès à un équipement aquatique à moins de 15 minutes pour les habitants

- Chaque enfant bénéficiera de 3 cycles de formation de 12 séances en partenariat avec l'Education Nationale, soient environ 9 750 élèves par an. L'Education Nationale, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et les communes y contribuent conjointement. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay met les piscines communautaires à disposition, gratuitement ainsi que les Maitres-nageurs sauveteurs (MNS) qualifiés. L'Education Nationale mobilise les écoles.

- Une possibilité est proposée pour les écoles maternelles d'intégrer l'aisance aquatique destinée aux élèves de grande section en fin d'année scolaire,

- L'enseignement de la natation en milieu extrascolaire sera amplifié en accroissant les leçons individuelles, (719 enfants en ont bénéficié en 2025)

- L'opération « J'apprends à nager » sera proposée en période estivale dans toutes les piscines communautaires

- En partenariat avec l'Education Nationale, révision des périmètres d'affectation des écoles dans les piscines communautaires, création d'un livret scolaire de natation unique depuis la rentrée scolaire 2025/2026, incitation des directeurs d'écoles à réaliser l'intégralité des 3 cycles d'apprentissage pour tous les élèves,

- Appui à l'Education Nationale pour mobiliser et qualifier des intervenants extérieurs bénévoles, obligatoires pour encadrer les sorties scolaires, en leur proposant une formation assurée par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, en orientant nos usagers vers le bénévolat,

- Réflexion sur la complémentarité avec les clubs dans la gestion des activités grand public afin de consacrer prioritairement les maîtres-nageurs communautaires à l'enseignement de la natation.

Un plan de travaux ambitieux sur les équipements aquatiques afin d'en garantir la pérennité, la performance énergétique, tout en améliorant les conditions d'accueil des usagers, et en répondant à l'exigence de proximité inscrit dans notre projet de territoire de la demi-heure.

Ainsi, après les travaux réalisés sur les piscines de Béthune, Lillers et Hersin-Coupigny, il est proposé de poursuivre le plan piscines à partir de 2026, selon les modalités suivantes :

Piscine d'AUCHEL :

- Coût des travaux : 5.1 M € TTC
- Calendrier prévisionnel : 2026-2027
- Subventions : 2.1 M € TTC

Piscine de BARLIN :

- Coût des travaux : 4.8 M € TTC
- Calendrier prévisionnel : 2027-2028
- Subventions : 2 M € TTC

Piscine de DIVION :

- Coût des travaux : 2.3 M € TTC
- Calendrier prévisionnel : 2028
- Subventions : 1 M € TTC

Piscine de NOEUX-LES-MINES (délibération n°2024/CC170 du 03 décembre 2024) :

- Coût des travaux : 9 M € TTC
- Calendrier prévisionnel : 2027-2028
- Subventions : 3 M € TTC

Piscine LEO LAGRANGE BRUAY-LA-BUISSIÈRE : réhabilitation du bassin d'apprentissage.

- Coût des travaux : 8.9 M € TTC
- Calendrier prévisionnel : 2028-2029
- Subventions : 1.7 M € TTC

La Ville de Bruay-La-Buissière prendra en charge 50 % des coûts de fonctionnement.

Piscine du TERRITOIRE EST : un besoin de construction d'un bassin d'apprentissage est identifié pour mailler le territoire dans la logique du territoire de la demi-heure :

- Coût des travaux : 9M €
- Calendrier prévisionnel : à préciser
- Subventions : 2,3M € TTC

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 03 décembre 2025, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le dispositif « Savoir Nager », d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. Il est précisé que les autorisations de programme correspondantes sont mises à jour dans le cadre du budget primitif 2026. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le dispositif « Savoir Nager »

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

PRECISE que les autorisations de programme correspondantes sont mises à jour dans le cadre du budget primitif 2026.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **22 DEC. 2025**

Et de la publication le : **23 DEC. 2025**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,


DRUMEZ Philippe


